

## Séance 5 : bifurcations

Dans la présentation du cycle, j'ai placé la question de l'émancipation civile, sociale et politique des individus au XIX<sup>e</sup> siècle, non pas dans un processus qui, depuis la révolution de 1789 conduirait à la III<sup>e</sup> République, mais comme potentialités expérimentées par les hommes et les femmes de cette époque, expériences éphémères, qui, bien que combattues, écartées, voire effacées, constituent, dans leur singularité, un imaginaire.

C'est pour cela qu'à la dernière séance, j'ai présenté :

La Commune comme projet et expérimentation politique sous une forme de démocratie directe;

La Commune comme possibilité d'émancipation sociale par la constitution d'associations de métiers, de coopératives de production, qui jointes à des associations de consommateurs permettraient l'échange égal, processus brutalement interrompu par l'assaut des armées versaillaises à partir du 22 mai 1871.

J'ai aussi évoqué brièvement la question de l'école, une école laïque, gratuite et obligatoire; une école émancipatrice, expérimentant l'instruction intégrale, qui devait surmonter la division entre savoir et travail manuels et intellectuels.

En fin de séance, je suis passée très vite sur la justice, répondant au développement de la première séance sur l'Etat d'exception, en lui opposant l'affirmation plusieurs fois répétées par le délégué de la commission justice :

**" les principes sont supérieurs à tous les événements".**

Il me restait à traiter la Commune et les Arts.

Il me faut encore aujourd'hui tenter de répondre à cette question : la Commune, (ce moment de rupture, qu'est la Commune, pour reprendre l'expression des Communards, "d'universalisation du pouvoir et de la propriété") a-t-elle interrogé la place de la femme? Est-ce comme l'a écrit André Léo, le 8 mai 1871, comme titre d'un article du journal *La Sociale* « (une) Révolution sans la femme" ?

Plusieurs questions m'ont été posées et j'y ai répondu de manière incomplète.

Concernant la banque de France, vous trouvez sur le une réponse un peu plus construite, corrigeant quelques inexactitudes.

Trois idées que je livre à votre réflexion :

Revenir sur les "erreurs" de la Commune, a posteriori, c'est signifier que la victoire était possible.

La Commune n'a pas voulu s'en prendre à une institution nationale.

Prendre la Banque de France en otage, pose la question de son contrôle, de l'expropriation de ses actionnaires, de sa nationalisation. Cela suppose une intervention de la Commune en tant qu'institution dans l'économie, ce qui était contraire aux conceptions politiques et économiques de la Commune : celle de la démocratie ouvrière dans le monde du travail, par l'association (chambre syndicale ou coopérative), prélude à la disparition de l'Etat et de l'exploitation.

Aux autres questions (la lutte armée contre les Versaillais, la Commune anarchiste, les relations entre la révolution de 1848 et la Commune et enfin la guerre civile, je vais répondre dans le cours de l'exposé.

#### 4. La Commune et les Arts<sup>1</sup>

A l'initiative du peintre, Gustave Courbet, du peintre sur étoffe Eugène Pottier, du sculpteur Hyppolite Moulin, se tient le 7 avril, une réunion regroupant plus de 400 artistes à l'école de médecine : elle fonde la Fédération des artistes et adopte le règlement constitutif de cette fédération. Le 13 avril, une deuxième réunion élit un Comité fédéral des artistes formé de 46 membres. Elle s'installe dans les locaux des Beaux-Arts, rue de Rivoli.

Etude du règlement constitutif de la Fédération des artistes de Paris, rédigé par Eugène Pottier, adopté par plus de 400 artistes réunis à l'école de médecine (7 avril 1871).

**"Les artistes de Paris adhérents aux principes de la République communale se constituent en fédération. Ce ralliement de toutes les intelligences artistiques a pour base :**

Que désigne l'expression "les intelligences artistiques" : les artistes et les artisans, dépassant la différence entre beaux-arts et arts décoratifs, entre artistes et artisans professionnels, ce qui fait admettre Pottier (entreprise d'impression sur étoffes) dans ses rangs.

**La libre expansion de l'art dégagé de toute tutelle gouvernementale et de tous privilèges,**

La tutelle de l'Etat s'exerce, au travers de l'Académie des Beaux-Arts, par le système des commandes officielles, des subventions, de l'organisation d'exposition, dont le Salon officiel annuel très important pour la carrière des artistes, et l'attribution du prix de Rome réservé aux étudiants des Beaux-Arts, qui permet au lauréat d'obtenir une bourse d'études. Ce qui a tendance à promouvoir un art officiel, académique (la grande peinture d'histoire ou la peinture mythologique). Cette peinture d'histoire faisait partie du projet idéologique de Napoléon III, avec la création du musée des souverains, au Louvre, racontant l'histoire de France depuis Childéric, en faisant l'impasse des républiques.

**L'égalité des droits entre tous les membres de la fédération**

**L'indépendance et la dignité de chaque artiste mises sous la sauvegarde de tous par la création d'un comité élu au suffrage universel des artistes. Ce comité fortifie les liens de solidarité et réalise l'unité d'action.**

Suit la proposition de la constitution d'un Comité composé de 46 membres élus, pour une année, révocables qui a lieu le 13 avril, qui doit veiller entre autre à un partage équitable des commandes, tournant le dos au favoritisme, aux intrigues.

**Détermination du mandat (du Comité)**

**Ce gouvernement du monde des arts par les artistes a pour mission la conservation des trésors du passé; la mise en oeuvre et en lumière de tous les événements du présent; la régénération de l'avenir par l'enseignement.**

Edouard Vaillant, délégué à l'enseignement et chargé des Arts, attribue cette triple responsabilité à la fédération des artistes.

**Donc premièrement :**

**Les monuments, musées sont confiés à la conservation et à la surveillance administrative du comité...**

**Deuxièmement :**

**Le comité organise les expositions communales, nationales et internationales ayant lieu à Paris ... Il n'y admet que des oeuvres signées de leurs auteurs... Il repousse de manière absolue toute exhibition mercantile, tendant à substituer le nom de l'éditeur ou du fabricant à celui du véritable créateur. Il n'est pas décerné de récompenses.**

On voit ici la préoccupation pour la propriété artistique, un souci d'indépendance de l'artiste envers la marchandisation de l'art. Courbet n'aura pas le temps d'organiser la grande exposition qu'il envisageait.

**Troisièmement,**

**Le comité surveille l'enseignement du dessin et du modelage dans les écoles primaires et professionnelles communales, dont les professeurs sont nommés par concours; il favorise l'introduction de méthodes attrayantes et logiques...**

Il y a une préoccupation d'éducation populaire à l'art, aussi bien dans les écoles primaires, que pour les adultes, organisation de conférences, une large ouverture des musées, des bibliothèques.

---

<sup>1</sup> Sous la direction de Jean-Louis Robert : le Paris de la Commune, 1871; La Commune et les arts pp137-162.

(Dans le rapport adressé à Edouard Vaillant, il est précisé :

**"l'art étant l'expression libre et originale de la pensée, il en résulte, au point de vue de l'enseignement : que toute direction officielle imprimée au jugement de l'élève est fatale et condamnée, qu'elle ne peut même appartenir à une majorité artistique, puisque elle tend à détruire l'individualité... d'où la suppression des budgets de l'ancienne Ecole des beaux-Arts, de l'Ecole de Rome et d'Athènes, de la section des Beaux-Arts de l'institut.)**

### **Publicité**

**Il sera créé un organe de publicité : l'Officiel des arts...**

**Le comité invite tout citoyen à lui communiquer toute proposition, projet, mémoire, avis ayant pour but le progrès de l'art, l'émancipation morale ou intellectuelle des artistes, ou l'amélioration matérielle de leur sort.**

Ce journal est ouvert à tous, on pourrait y débattre des problèmes esthétiques.

**La partie littéraire consacrée aux dissertations sur l'esthétique sera un champ neutre ouvert à toutes les opinions et à tous les systèmes. Progressif, indépendant, digne et sincère, l'Officiel des Arts sera la constatation la plus sérieuse de notre régénération.**

Cette volonté de rompre avec les écoles, avec les styles, les mouvements artistiques, est à replacer dans le contexte de l'époque : la vive critique à l'égard des artistes qui ne se conforment pas à l'art officiel.

Le premier artiste à faire scandale, c'est Courbet lui-même avec son tableau datant de 1850, intitulé tableau historique d'un enterrement à Ornans, un défi au grand tableau d'Histoire.

Deux exemples récents : Le Déjeuner sur l'herbe de Manet, refusé au Salon de 1863, et finalement exposé au Salon des refusés, dans une salle que Napoléon III a dû mettre à la disposition des artistes, et l'exécution de l'empereur Maximilien(1867), critique de l'expédition française au Mexique.

**Par la parole, la plume, le crayon, par la reproduction populaire des chefs d'oeuvre, par l'image intelligente et moralisatrice qu'on peut répandre à profusion et afficher aux mairies des plus humbles communes de France, le comité concourra à notre régénération, à l'inauguration du luxe communal, aux splendeurs de l'avenir et à la république universelle.**

K. Ross dans l'imaginaire de la Commune explique que par l'expression "luxe communal" Pottier et la fédération en appelaient à quelque chose comme de l'art public au niveau municipal, jusqu'au plus humbles communes.

**"Demander que la beauté s'épanouisse dans les espaces communs et non plus dans des chasses gardées privées revenait à transformer l'art pour qu'il soit pleinement intégré à la vie quotidienne et non plus seulement l'objectif de ces excursions dans ce qu'Elisée Reclus appelait le "palais coutumier où, tous les ans, sont enfermés temporairement ce qu'on appelle les beaux-arts". L'art ne vivrait plus alors cette vie étriquée parmi une poignée d'être supérieurs". p74**

Dans ce cadre, la destruction de la colonne Vendôme prend toute sa signification, avec son esthétique nationaliste qu'il fallait abattre.

L'expression "luxe communal" interroge sur ce qu'une société appelle le luxe lui-même, ce qu'elle estime être précieux. D'où l'idée d'une richesse partagée, différente de la course quantitative à la surproduction et à la consommation.

**"Le luxe communal ripostait à l'idée d'un partage de la misère - l'image que les Versaillais voulaient donner de la Commune- en proposant un type de monde absolument différent : un monde où chacun aurait sa part du meilleur. "p. 81.**

Une des applications immédiates de ce programme a été la réouverture des musées et bibliothèques au public.

Un épisode intéressant à noter à propos du Muséum d'histoire naturelle, le 17 mai. Le conservateur du muséum avait décidé que l'entrée des galeries serait réservée aux étudiants, artistes et savants ou aux porteurs de cartes spéciales. Vaillant lui rappelle que "(cette mesure) **limite, comme en plein régime monarchique le droit de visite au porteur de cartes et d'autorisation; elle fait, en un mot, de la visite des collections servant à l'enseignement, un privilège. Sous le régime communal, toute galerie, bibliothèque, collection etc., doit être ouverte largement au public. Le désir de lire et d'étudier doit suffire pour en ouvrir les portes".**

## La Commune et les arts du spectacle

Musiciens, comédiens, chanteurs, compositeurs ont créé une fédération artistique, le 10 avril.

Le but premier est d'être réunis dans un même bataillon des gardes nationaux, favorisant les exemptions permettant aux artistes de travailler (répétitions, spectacles); l'organisation de représentations au bénéfice des blessés, veuves et orphelins de la garde nationale. Il s'agit de faire entrer "un rayon de soleil, une lueur d'espérance et un peu de bien-être dans la mansarde de celui qui souffre". Les artistes joueront bénévolement. De grands concerts ont été organisés aux tuileries, au théâtre lyrique et au Grand-Concert. Point d'orgue, le concert du 21 mai, dans les jardins des Tuileries, 40 orchestres ou fanfares, 1300 exécutants y participent.

Décret de la Commune du 21 mai présenté par Edouard Vaillant ;

**"La Commune de Paris**

**Conformément aux principes établis par la première République et déterminés par la loi du 11 germinal an II, décrète : Les théâtres relèvent de la délégation de l'enseignement. Toute subvention et monopole des théâtres sont supprimés. La délégation est chargée de faire cesser, pour les théâtres, le régime de l'exploitation par un directeur ou une société, et d'y substituer, dans le plus bref délai, le régime de l'association."**

Il est intéressant de voir figurer la loi du 11 germinal an II (31 mars 1794) : loi qui abolit les ministères pour les remplacer par des commissions, dont celle de l'instruction publique qui est chargée de la conservation des monuments nationaux, des bibliothèques publiques, des musées, cabinets d'histoire naturelle et collections précieuses; de la surveillance des écoles et du monde de l'enseignement, de tout ce qui concerne les inventions et la recherche scientifique, des spectacles et des fêtes nationales...

## 4. Les femmes et la Commune : quelle a été la place des femmes dans la Commune?

- Un petit rappel sur le statut des femmes au XIX siècle que j'avais développé dans la dernière séance du cycle sur 1848.

A partir du code civil de 1804 qui légalise l'infériorité de la femme, la hiérarchie naturelle des sexes, qui soumet la femme à l'homme (le père, le mari) et impose la sexuation des rôles dans la famille et dans la société. Cette naturalisation de la différence des sexes s'est renforcée au cours du XIX siècle, avec son double, la naturalisation ou l'anthropologisation de la différence des races.

La conception familialiste de la société a des conséquences sur les droits civiques et sur le travail avec une conception familialiste du travail et du salaire. Le salaire de l'homme doit lui permettre de nourrir sa famille; celui de la femme est un salaire d'appoint.

L'industrialisation du XIX<sup>e</sup> siècle s'est traduite aussi par une sexuation des emplois, dans la répartition des emplois et des techniques : aux femmes l'industrie textile et l'industrie alimentaire, les tâches subalternes sous-qualifiées.

A l'exposition universelle en 1867 à Paris, un délégué ouvrier s'exprimait ainsi : " **A l'homme le bois et les métaux, à la femme, la famille et les tissus**".

En 1858, Singer invente et diffuse la machine à coudre, " **la couturière en fer, libératrice des femmes**". Libération toute relative ! Elle permet de renouveler le travail à domicile, payée à la pièce, isolant les femmes face à leur employeur (au début du XX siècle, 36% des femmes actives travaillaient à domicile).

Les femmes ont été actives dans la révolution de 1848, réclamant l'égalité civile et les droits politiques, le droit de vote, qui avait une place importante dans les revendications. La répression de juin 1848 puis celle de 1851 ont étouffé la parole des femmes.

A partir des années 1860, se reconstruit un mouvement féministe revendicatif, insistant sur les droits civils, l'instruction et l'égalité des salaires.

Une figure symbolique : Julie Daubié, première bachelière en 1861. (définition du bac, brevet d'exclusion).

Il s'exprime en particulier lors des réunions publiques à partir de 1868, lors des grèves et de la formation de chambres syndicales.

Cependant le mouvement ouvrier reste réticent au travail des femmes et à l'organisation autonome de celles-ci.

Deux exemples contradictoires: la grève de 2000 ovalistes de Lyon (qui travaillent le fil de soie), de juin à juillet 1869, soutenues financièrement par l'AIT, adhérant à l'AIT, mais ne participant pas finalement au congrès de Bâle de l'AIT; la Société d'épargne et de crédit mutuel des ouvriers relieurs, à l'initiative de Varlin : dans les statuts de cette nouvelle association figure l'égalité des droits entre les relieurs et les relieuses, ce qui permet l'élection d'une femme à la commission administrative, Nathalie Lemel.

- Pendant la Commune, les femmes ont connu des avancées :

le décret du 10 avril proposant une pension de 600F aux femmes de fédérés morts aux combats, légitimes ou non, et une pension et une éducation aux frais de la Commune, aux orphelins, enfants légitimes ou non.

l'égalité de salaire entre les institutrices et les instituteurs.

mais surtout les initiatives prises par les femmes elles-mêmes

- Les femmes participent à la Commune

On connaît leur rôle décisif des femmes dans l'échec de la prise des canons de Montmartre par les militaires, le 18 mars 1871 (identification à la marche des femmes qui ont ramené le roi de Versailles à Paris, en octobre 1789).

Les femmes participent à des réunions publiques et aux débats, elles sont membres de clubs, où elles prennent la parole (le club de la révolution, animé par Louise Michel, à l'église saint Bernard, dans le XVIII).

Elles participent aux différentes sous-commissions des mairies des arrondissements, sans avoir de mandat électif. Elles exercent des activités mais des activités liées à leur sexe : éducation, soin, nourriture, comme institutrices, ambulancières, cantinières, vivandières.

Elles s'engagent individuellement ou collectivement dans diverses organisations, pendant le siège de Paris puis pendant la Commune : comme le Comité de vigilance des femmes de Montmartre, animé par Louise Michel, André Léo et Sophie Poirier, la Société pour l'éducation nouvelle, l'Union des femmes pour la défense de Paris et les Soins aux blessés, fondé le 11 avril par Elizabeth Dimitrieff, et 7 ouvrières dont Nathalie Lemel.

**Adresse du Comité central de l'Union des femmes à la Commission du travail et de l'échange, 11 avril 1871:**

"Considérant

Que la réorganisation du travail tendant à assurer le produit au producteur ne peut s'effectuer qu'au moyen d'associations productives libres, exploitant les diverses industries à leur profit, que la formation de ces associations en soustrayant le travail au joug du capital exploiteur, assurerait enfin aux travailleurs la direction de leurs propres affaires, en même temps qu'elle faciliterait les réformes immédiates et essentielles à opérer dans le mécanisme de production aussi bien que dans les rapports sociaux des producteurs, savoir :

a. la diversité du travail dans chaque métier - la répétition continue du même mouvement manuel influant d'une manière funeste sur l'organisme et le cerveau

b. la diminution des heures de travail - l'exhaustion des forces physiques amenant inévitablement l'extinction des facultés morales;

c. l'anéantissement de toute concurrence entre travailleurs des deux sexes, leurs intérêts étant absolument identiques, et leur entente solidaire étant de rigueur pour le succès de la grève définitive et universelle du travail contre le capital (...)

Que le développement général de ces associations productives nécessite

1. la propagande et l'organisation parmi les masses travailleuses (...)

2. le concours de l'Etat pour l'avancement du crédit nécessaire à la formation de ces associations (...)

Considérant en outre que dans l'ordre social du passé le travail des femmes étant le plus exploité, sa réorganisation immédiate est donc de toute urgence (...)

Le Comité central de l'Union des femmes demande à la commission de travail et d'échange de la Commune de le charger de la réorganisation et de la distribution de travail des femmes à Paris, en commençant par lui accorder l'équipement militaire; en outre, ce travail ne pouvant naturellement suffire à la masse des travailleuses, de mettre à la disposition des associations de productrices fédérées les sommes nécessaires pour l'exploitation des fabriques et ateliers abandonnés pour les bourgeois et comprenant des métiers pratiqués par les femmes (...)

### Statuts généraux des associations productives fédérées des travailleuses : 17 mai 1871.

Art. 1. tout membre d'une association productive de l'Union des femmes est par là même membre de l'AIT (...)

Art 2. Toutes les associations productives des travailleuses à Paris sont fédérées entre elles et dépendantes des comités d'arrondissement de l'Union des femmes.

Art. 3. Les dites associations, par l'entremise du comité central, se mettront en rapport avec les associations de même genre de la France et de l'étranger, pour faciliter l'exportation et l'échange des produits, à cet effet seront employées des placeuses et des commis-voyageuses. Fédération internationale de coopératives indépendantes.

Art. 4. chaque association conserve son autonomie pour son administration intérieure.

Art. 5. La direction de chaque association est assumée par une commission librement élue par ses sociétaires, cette commission sera tenue de faire journallement un rapport détaillé à son comité d'arrondissement sur la marche de son organisation et l'emploi de ses finances (...)

#### **Pour conclure :**

"Pas de devoirs sans droits, pas de droits sans devoirs. Nous voulons le travail, mais en garder le produit. Plus d'exploiteurs, plus de maîtres. Le travail et le bien-être pour tous. Le gouvernement du peuple par lui-même (...)

Toute inégalité et tout antagonisme entre les sexes constituent une des bases du pouvoir".

Paradoxe du radicalisme féminin, le projet le plus abouti!

#### - Dans le combat des femmes de la Commune n'apparaît pas la lutte pour le droit de vote, un des grands objectifs de 1848. Comment l'expliquer?

Cela fait plus de 20 ans que le suffrage universel (masculin) a été proclamé. Quel usage en a-t-on fait?

On s'interroge sur la pratique du suffrage universel, sur le système représentatif qui lui est associé.

L'intense participation à la vie publique sous la Commune n'est pas liée à l'exercice du droit de vote.

D'autres manières s'expérimentent d'exercer la souveraineté, par des formes de démocratie directes, par l'organisation autonome du travail.

#### - La participation des femmes aux combats et la question de la violence des femmes.

Par principe, les femmes sont exclues de l'armée et des combats, par le lien entre citoyen et soldat.

Mais certaines femmes comme Louise Michel participent à la lutte (habillée en garde national). Dans ces mémoires, elle décrit des femmes anonymes qu'elle a vues sur les barricades, en particulier sur celle du Château d'eau (place de la République).

Les femmes sont sur les barricades mais souvent elles "suivent " leur mari, c'est souvent ainsi qu'elles sont représentées, perpétuant cette inféodation à la cellule familiale.

Le rôle quasi officiel de cantinière, d'ambulancière place les femmes en première ligne sur les barricades. A cette occasion, ce rôle pouvait être détourné : les femmes ont pu ainsi prendre les armes, et cela est alors accepté par les hommes.

La constitution d'un bataillon des fédérées, dans le XII arrondissement, par Jules Montels, colonel de la XII légion pour "ranimer le courage de certains hommes" est significatif de l'ambiguïté de la place accordée aux femmes. Ces "femmes héroïques" ont pour fonction humiliante de surveiller et dénoncer les réfractaires qui veulent échapper au service de la garde nationale devant leur bataillon. Des hommes expliquent qu'ils ont été arrêtés par des gardes nationaux à la suite d'une dénonciation de ces femmes, "des terreurs dans leur quartier".

Ce bataillon comporte entre 20 et 100 femmes, portant un fusil, un brassard et une ceinture de couleur rouge, organisées militairement, participant symboliquement à des défilés. Ce bataillon se retrouve au club saint-Eloi. Etrange bataillon crée par un homme, pour inciter les hommes à aller combattre!

Il existe d'autres bataillons de femmes armées, qui, de leur propre initiative, ont participé à la construction de barricade, et au combat.

Par exemple, dans le X<sup>e</sup> arrondissement, en réponse à une proclamation de citoyennes demandant la paix, s'est constitué un bataillon répondant à l'appel du Comité central de l'Union des femmes. Lors de la dernière réunion du 21 mai, 50 d'entre elles prennent les armes (avec ceinture, écharpe, cocarde rouges) : elle se rendent sur la barricades de Pigalle.

#### Manifeste du Comité central de l'union des femmes, le 6 mai 1871.

"Toutes unies et résolues, grandis et éclairées par les souffrances que les crises sociales entraînent à leur suite, profondément convaincues que la Commune, représentant les principes internationaux et révolutionnaires des peuples, porte en elle les germes de la révolution sociale, les femmes de Paris prouveront à la France qu'elles aussi sauront au moment suprême du danger, aux barricades, sur les remparts de Paris, si la réaction forçait les portes, donner comme leurs frères leur sang et leur vie pour le triomphe de la Commune c'est-à-dire du peuple.

Alors victorieux, à même de s'unir et de s'entendre sur leurs intérêts communs, travailleurs et travailleuses, tous solidaires, jouiront en paix des bienfaits de la république sociale. Vive la Commune".

### - La répression à l'égard des femmes :

Dans le premier temps de la répression, il n'y a aucune distinction d'âge, de sexe, dans le massacre d'Etat qui accompagne la progression des troupes dans les rues de Paris pendant la semaine sanglante : on tue femmes, enfants, hommes.

Dans un second temps, celui de l'arrestation et du jugement des acteurs de la Commune, la recherche policière se concentre essentiellement sur les hommes.

Il y a 1051 femmes arrêtées sur environ 40 000 personnes arrêtées.

La répression s'exerce à deux niveaux :

un petit nombre de militantes sont lourdement sanctionnées pour avoir bafoué l'ordre social et le partage des genres, en particulier le port d'armes, souvent plus lourdement condamnée que les hommes (condamnation à mort ou à la déportation en enceinte fortifiée). Par exemple, en 1873, Marie Bediet, maitresse du colonel des fédérés Vinot, en fuite, est arrêtée : à la suite d'une perquisition, on a trouvé une photo où elle figure habillée en marin. Elle a porté un "costume non conforme à son sexe", comme le dit le juge lors des audiences. L'acte d'accusation retenue : port d'armes apparentes et d'un uniforme militaire : elle est condamnée à la déportation.

pour un grand nombre, la clémence est de règle, car il s'agit de dénier aux anonymes toute conscience politique et manifestation d'autonomie, de relativiser leur engagement (80% des femmes sont relaxées) : ce sont des "malheureuses" ou des "victimes". Parmi elles, plus d'un quart sont des prostituées, correspondant aux représentations de la communarde, mais pour lesquelles aucune charge ne peut être retenue.

L'invention des "pétroleuses", symbole de la folie destructrice des communards permet de faire oublier toutes les autres modalités d'action des femmes. Elles sont représentées munies d'un pot à lait dans lequel se trouvent des matières inflammables, suprême détournement de leur fonction de mères.

5 pétroleuses sont condamnées devant le conseil de guerre : elles ont entre 24 et 32 ans, 3 sont blanchisseuses, une cartonnère, une couturière. Trois sont condamnées à mort, 1 à la déportation, 1 à 10 ans de prison. Il n'y a aucune preuve de possession de pétrole. Mais elles ont suivi les bataillons, en soignant les blessés, en leur donnant à boire...

#### **Chef d'accusation :**

" appartenance à une bande, excitation à la guerre civile, complicité d'incendie".

"Des êtres hybrides, montant à l'assaut de nos privilèges masculins, sous l'influence de femelles littéraires, romancières libres-penseuses, institutrices déclassées, laiderons furibondes" Le Figaro, 2 juin 1871.



Louise Michèle photographié par Eugène Appert, expert autoproclamé près du tribunal de la Seine, qui obtient un marché public pour photographier les communardes et communards emprisonnés. Il vend aussi ces photos aux familles des communards. Ils les utilisent aussi dans des photomontages<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Eric Fournier, <http://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/images-de-la-revolte-34>

## Chapitre IV : La Semaine sanglante<sup>3</sup> :

"Une expiation complète, telle que d'honnêtes gens doivent l'infliger au nom des lois et par les lois".  
Discours de Thiers à l'Assemblée du 22 mai.

### 1. Toutes les tentatives de négociation ont échoué.

Plusieurs initiatives auprès de Versailles viennent des villes de Province, de la ligue d'union républicaine des droits de Paris (anciens élus républicains, dont Clemenceau) fondée le 4 avril, des francs-maçons, du secrétaire de l'ambassade américaine pendant la semaine sanglante. Elles échouent, par refus systématique de négociation, de compromis y compris pour l'échange de prisonniers, Blanqui contre les otages dont l'archevêque de Paris.

#### Réponse le 6 mai de Thiers affichée sur les murs de Paris :

"Nous avons écouté toutes les délégations qui nous ont été envoyées, et pas une ne nous a offert une condition qui ne fût l'abaissement de la souveraineté nationale devant la révolte...

Puisque vous ne pouvez pas vous-même vous affranchir des quelques tyrans qui se jouent de votre liberté et de votre vie... il faut bien que (le gouvernement) s'en charge et c'est pour cela qu'il a réuni une armée sous vos murs (...) Il dépend de vous de prévenir les désastres qui sont inséparables d'un assaut (...) Mais si vous n'agissez pas, le gouvernement sera obligé de prendre, pour vous délivrer, les moyens les plus prompts et les plus sûrs(...)"<sup>4</sup>

### 2. Comment une armée qui fraternise avec le peuple de Paris et le 18 mars, ce qui en permit la victoire, peut se retourner contre lui et l'écraser deux mois plus tard?

- il est nécessaire de revenir sur le 18 mars et la fraternisation des soldats avec la foule puis avec les gardes nationaux. Les soldats sont peu nombreux, démoralisés par le long siège de Paris et la défaite, ils ne sont pas convaincus de la légitimité de ce qu'on leur demande. Pour l'historien britannique Robert Tombs, ils se sont contentés de s'abstenir. Mais cela donne une confiance excessive aux insurgés qui se persuadent qu'une armée de conscrits ne leur fera pas la guerre.

#### - Thiers et l'Etat-major réorganisent l'armée

##### Une réorganisation du commandement.

Les officiers vaincus et prisonniers, à leur libération, se mettent au service de Versailles avec beaucoup de zèle, voulant ainsi retrouver une légitimité. On écarte les "jeunes officiers gambettistes" incertains placés à la tête des armées levées par le gouvernement de défense nationale en remplacement de l'armée active faite prisonnière dans sa quasi totalité après Sedan et Metz. (250 000 hommes).

##### Le contrôle des troupes.

Pour éviter toute nouvelle fraternisation, les soldats suspects de fraternisation sont limogés et des officiers gambettistes incertains écartés. On isole les soldats, essentiellement de jeunes recrues et des réservistes, des ruraux, pour qu'ils ne soient pas en contact avec les populations. Les soldats indisciplinés ou soupçonnés de sympathies pour Paris sont envoyés dans les bataillons de l'infanterie légère d'Afrique, des bataillons disciplinaires. Et parallèlement des gratifications financières sont accordées, pour participation aux engagements victorieux.

Cela s'accompagne d'une intense campagne interne de propagande visant à faire accepter aux soldats leur rôle répressif présentant les Communards, comme des voleurs animés par l'appât du gain, des agents de l'étranger, des traites, des factieux et des tyrans. La Commune est une explosion de la criminalité des classes dangereuses.

" En attendant que le temps cicatrise nos plaies il me semble qu'il ne faut pas perdre celui de purger notre pays de toute la racaille qui sème le deuil et la misère partout"

Position de l'Etat-Major, le colonel Quinel, à la tête de la garde nationale du IV arrondissement au moment de la reprise de Paris, lettre datée du 17 mai.

Cette réorganisation permet à la mi-mai à Thiers de disposer d'une armée d'environ 130 000 ho.

---

<sup>3</sup> Robert Tombs : *la guerre contre Paris, 1871*. Aubier, 1997.

<sup>4</sup> Cité p. 175 par Laure Godineau, *la Commune de Paris par ceux qui l'ont vécue*, Parigramme, 2010.



### - L'armée des Communards.

Pour reprendre la formulation de l'historien Tombs,

"une rareté historique, une armée authentiquement citoyenne, dans laquelle les citoyens étaient tenus de servir, mais sans que l'état-major ait recours à la force (conseil de guerre, cour martiale), incapable d'une stricte discipline, mais avec le sens du devoir et de la solidarité. Elle conserve toujours un caractère démocratique et politique, élisant et renvoyant ses officiers".

Il souligne aussi les réels efforts d'équipement, d'intendance entrepris par les Communards et les tentatives d'encadrement, par des militaires, comme le garibaldien La Cecilia, les polonais Dombrowski et Wroblewski (Pologne 1863).

Les effectifs des fédérés disposés à combattre diminuent après le choc de l'échec de la sortie des 2 et 3 avril, et les exécutions des prisonniers par les troupes versaillaises, où les fédérés prennent conscience qu'il s'agit véritablement d'une guerre sans merci. Le nombre des combattants réels est d'environ 40 000.

Ce sont, comme l'écrit Tombs, des révolutionnaires humains, des hommes en lutte, au rythme de leurs moyens réels. Les liens communautaires jouent un rôle décisif dans la mobilisation des fédérés.

### - La stratégie efficace des Versaillais (110 000)

Dans un premier temps, lors de la réorganisation de l'armée, un second siège de Paris et l'avancée progressive de Versailles vers les fortifications de Paris, en reprenant possession des forts à l'avant des fortifications aux mains des fédérés, utilisant massivement l'artillerie qui fait des dégâts considérables, sans comparaison avec ceux provoqués par les bombardements prussiens.

Puis dans un deuxième temps, la reconquête de Paris à partir du 21 mai au soir : une progression lente, en contournant les barricades, en investissant les immeubles.

De nombreux immeubles sont endommagés en raison de choix tactiques, puisque les soldats s'ouvrent un passage à travers les murs pour contourner les barricades.

Il ne faut pas trop exposer les soldats, afin de ne pas les décourager dans leur reconquête de Paris. Les opérations font 873 soldats et officiers tués, soit un bilan à peu près équivalent à celui de juin 1848.

La dernière barricade, rue de la Fontaine-au-roi céda le 28 mai après la fusillade de 137 communards contre un mur au Père-Lachaise.

- En réponse à la progression des troupes versaillaises et aux exactions, une centaine d'otages sont exécutés : les membres de la Commune et du Comité central ont essayé en vain d'empêcher ces exécutions, parmi eux Varlin, Vallès, même si les Communards restent divisés sur le sujet.

En réponse à la stratégie d'encercllement des barricades, les combattants fédérés mettent le feu aux maisons; ils utilisent l'incendie<sup>5</sup> pour couvrir leur retraite et retarder la progression des armées versaillaises, "opposant aux envahisseurs une barrière de flammes" dit Louise Michel à ses juges.

On peut suivre la progression des troupes versaillaises en suivant les différents incendies, 238 feux ayant entraîné souvent la destruction intégrale des bâtiments.

"Incendier est un mot d'ordre donné par personne et accepté par tout le monde"<sup>6</sup>. C'est une défense dans l'urgence, une réponse improvisée à l'approche versaillaise.

Mais il y a aussi l'incendie de monuments symbolique, comme les Tuileries :

" oui, je suis de ceux qui ont tressailli de joie en voyant flamber ce sinistre palais" Lefrançais.

### - Les combats proprement dits ne constituent que la première étape du rétablissement de l'ordre.

Lorsqu'ils ont conquis un quartier, les soldats, avec l'aide de la police, procèdent à des perquisitions, qui sont plus meurtrières. Elles sont à la fois des opérations militaires destinées à éliminer d'éventuels ennemis, et des opérations de police visant à capturer des coupables.

Elles sont suivies de milliers d'arrestations arbitraires et d'exécutions sommaires.

Les ordres d'exécutions concernent des prisonniers étrangers ayant servi la Commune, des déserteurs, des fédérés pris les armes à la main.

---

<sup>5</sup> Eric Fournier : Paris en ruines. Imago, 2008

<sup>6</sup> Eric Fournier, *idem*

Parallèlement a lieu une première vague de jugements et d'exécutions : liée à la proclamation de l'état de siège et à un décret du gouvernement de la Défense nationale du 2 octobre 1870 qui a accordé à des cours martiales sommaires le droit de prononcer la peine capitale contre des soldats et des civils pour toutes sortes de crimes pendant la période des hostilités. Ce décret a été évoqué pour juger les Communards.

Le haut commandement improvise des cours martiales qui revêtent ainsi, un "caractère légal et officiel", installés au théâtre du Chatelet, à la gare du Nord, au palais du Luxembourg, à la prison de la Roquette.

Les exécutions ont lieu immédiatement, dans des abattoirs, le jardin du Luxembourg, au parc Monceau, dans des casernes.

- L'ampleur du massacre : un nombre controversé, sans doute entre 8 000 et 15 000 morts, mais pas les 30 000 souvent avancés.

Pour l'historien britannique, la révision à la baisse doit permettre de montrer que ce bilan n'est pas dû à la barbarie des paysans, des ruraux livrés à eux-mêmes mais à une armée contrôlée et à l'acharnement des chefs.

La Semaine sanglante est en grande partie une tuerie froide et impersonnelle : des fusillades en groupes, avec des mitrailleuses armes à la fois plus efficaces et plus distancées.

"L'arrestation des prisonniers, leur escorte jusqu'aux centres de tri, leur jugement et leur exécution constituent des opérations nettement séparées. Les responsabilités individuelles sont diluées, parce que personne n'est responsable des prisonniers d'un bout à l'autre de la chaîne. Très peu de soldats savent ce qui se passe depuis le début jusqu'à la fin.

Il y a là les structures et les moeurs d'une société et d'un Etat modernes, règlementés, bureaucratiques, impersonnels, scientifiques, amoraux : un Etat désireux de canaliser et de dissimuler la violence, qui ne doit plus être un spectacle désordonné, mais un instrument mesuré et discret de la politique sociale. Loin de constituer un retour vers une barbarie primitive, les massacres de mai furent donc des exemples de ce que pouvait être une barbarie essentiellement moderne".

## 2. Le temps de l'expiation légale après la répression militaire:

- Officiellement : 43 522 arrestations.

Les prisonniers sont conduits au camp de Satory, à Versailles. Puis ils sont répartis dans différentes prisons de la région parisienne et de province, dans des forts, ou sur des pontons (bateaux amarrés à un quai) en fait des prisons flottantes, les captifs étant enfermés dans des cages.

Témoignage de Nadar sur le cortège de prisonniers conduit à Versailles.

Témoignage d'Elisée Reclus, garde national dans les troupes de la Commune, fait prisonnier à Chatillon, envoyé vers Brest après être passé par le camp de Satory, condamné en novembre 1871 à la déportation simple. Après deux pétitions de savants européens, sa peine est commuée en 1872 en bannissement et il s'installe en Suisse.

**25 tribunaux militaires siègent jusqu'en 1873** : pour les plus lourdes condamnations, 93 condamnations à morts, 25 exécutions, 251 condamnés aux travaux forcés à vie, 1169 à la déportation en enceinte fortifiée, 3147 à la déportation simple.

De 1872 à 1876, il y eut 20 convois pour la nouvelle Calédonie. Un trajet dure 5 mois, les prisonniers étant enfermés dans des cages. 10 000 personnes s'exilèrent, échappant aux poursuites, souvent condamnés par contumace à de lourdes peines.

2 445 acquittements. 22727 non-lieux, soit près des deux tiers.

Ce qui montre l'arbitraire des arrestations mais aussi la stratégie des tribunaux, on punit les meneurs et libèrent les autres à qui on enlève toute responsabilité et conscience politique.

**Suit le temps de la damnation de la mémoire**, avec une très forte censure de la mémoire des communards, et une large diffusion de la mémoire des Versaillais, alimentant la répression

**Le temps de l'expiation**, avec la Construction du Sacré-Coeur, puis de **l'amnistie-amnésie**.

**A lire** le dernier chapitre de l'ouvrage de David Harvey, *Paris, capitale de la modernité*, Les prairies ordinaires, 2012, intitulé "La construction de la basilique du Sacré-Coeur".

la deuxième partie de l'ouvrage de Stéphane Gacon, *l'amnistie, de la Commune à la guerre d'Algérie*, Le Seuil, l'Univers historique, 2002, intitulée "l'amnistie de la Commune, une amnistie fondatrice".

## Annexe

### Pour répondre aux questions de notre assemblée de l'unité populaire :

#### La commune et les révolutions du long XIX siècle.

J'ai à plusieurs reprises montré les références à la Révolution, dans le langage révolutionnaire (citoyen, citoyenne, patrie en danger, salut public...), la multiplication des journaux faisant référence à la presse de la Révolution, le Père Duchesne, le Vengeur, la Patrie en danger, la levée en masse..., le réemploi du calendrier révolutionnaire par le Comité de salut public (an 79), l'organisation en commissions, la création du Comité de Salut public.

Cependant une partie des Communards ont conscience de la nécessité d'établir une distance avec 1789 ou plutôt 1793, au moment de la création du Comité de Salut public, de la "nécessité d'inventer l'inconnu" : **"nous ressemblons à des plagiaires"** dit Courbet qui s'oppose à cette création. Delescluzes, au moment de la prise du fort d'Issy par les Versaillais, le 9 mai stigmatise l'inefficacité de Comité de salut public **"écrasé sous le poids des souvenirs dont on le charge"**.

Les Versaillais utilisent aussi la référence à la Révolution, les Communards étant identifiés à la Terreur renouvelée, avec un degré supérieur de barbarie, la destruction de Paris par les incendies.

La condamnation de la Commune est ainsi la condamnation de l'héritage révolutionnaire, à l'origine de la dissociation de la République et de la Révolution. Ce qui finalement permet à Thiers de dire en 1872 :

"la République sera conservatrice ou elle ne sera pas".

#### La Commune et la révolution de 1848

Des éléments de réponse ont été donnés la dernière fois sur les similitudes et les différences.

- les similitudes : les acteurs, en particulier les ouvriers de la Fabrique, le rôle de la garde nationale, du citoyen soldat finalement délégitimé, la république démocratique et sociale, l'effervescences des réunions, des clubs, de la presse...

- les différences : une nouvelle génération, qui a participé à des réunions, des grèves, s'est organisée en chambres syndicales; le rôle de l'AIT fondée en 1864; un mouvement essentiellement des travailleurs et un gouvernement des travailleurs; la laïcité et un très vif anticléricalisme.

J'ai oublié un élément très important : le contexte européen qui diffère de celui de 1848. Il n'y a pas de printemps des peuples en 1871. Le nationalisme a perdu toute dimension émancipatrice.

En 1870, l'unification de l'Italie et de l'Allemagne par le haut, est quasiment terminée : c'est la défaite française qui permet leur achèvement tournant le dos au processus révolutionnaire de 1848.

Dans ce contexte, la répercussion européenne de la Commune est faible, comparativement aux révolutions précédentes.

Par contre, il faut changer d'échelle, c'est ce qu'explique **Benoit Malon, dans la troisième défaite du prolétariat français** (1832, 1848, 1871) : il **replace la Commune dans un contexte international insurrectionnel ou révolutionnaire** : la révolte indienne contre le capitalisme britannique, la libération des esclaves nord-américains, les révoltes en Irlande, Hongrie, Pologne, le développement de l'opinion libérale en Russie et la remise en cause de l'absolutisme et du servage.

Benoit Malon rappelle aussi les conditions de la conquête en Algérie et la répression du vaste soulèvement de la Kabylie dans l'Est de l'Algérie contemporain de la Commune, montrant l'ampleur de l'ébranlement provoqué par la chute de l'empire et la proclamation de la République et l'année terrible dans l'empire colonial français.

Dans ses mémoires d'un Communard, **Jean Allemane** relatant sa déportation en Nouvelle Calédonie, écrit :

**"la nuit approchait : sombres et silencieux, les vaincus d'Algérie et les vaincus de la Commune, assis côte à côte, pensaient à ceux qu'ils aimaient, à l'effondrement de leur existence, à l'anéantissement de leur rêve de liberté"**.

La Commune et ses prolongements : 1917.

La filiation revendiquée avec la Commune par le communisme trouve son origine dans les écrits de Marx, la Guerre civile en France, rédigé le 30 mai 1871 et dans ses analyses de la Commune :

**" la forme enfin trouvée qui permettait de réaliser l'émancipation économique du travail",  
"le premier exemple d'un gouvernement de la classe ouvrière", "l'abolition des structures de l'Etat bourgeois".**

**"La classe laborieuse ne peut se contenter de prendre telle quelle la marche de l'Etat pour le faire fonctionner à son propre compte", il faut le briser, ce qu'aurait fait la Commune.**

**"La démocratie bourgeoise devient alors prolétarienne et se transforme en quelque chose qui n'est plus à proprement parler un Etat".**

La forme transitoire de la disparition de l'Etat sera **"le prolétariat organisé en classe dominante"**. Cette notion d'abolition de l'Etat conduit à celle de la **"dictature du prolétariat"**, terme qu'utilise Engels, dans l'introduction à l'édition de 1891 :

**" Regardez la Commune de Paris. C'était la dictature du prolétariat."**

La Commune serait alors un prototype pour les révolutions du XX siècle : la révolution de 1917 en serait l'achèvement.

**A l'occasion de la mort de Lénine en 1924**, les communistes de la section du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris décident de confier au soviet de Moscou un drapeau des communards de Belleville. Ce drapeau a d'abord été confié par un communard qui aurait combattu sur les barricades de Belleville à Edouard Vaillant. Celui-ci en aurait fait don à la 20<sup>ème</sup> section du Parti socialiste ouvrier. En 1905, avec l'unification des partis ouvriers et la création de la SFIO, section française de l'internationale ouvrière (la 2<sup>ème</sup> internationale), il appartient à la 20<sup>ème</sup> section de la SFIO. A la suite du congrès de Tours en 1920, de la scission de la SFIO et la création de la SFIC, section française de l'internationale communiste (troisième internationale), les communistes en gardent la possession.

Ce drapeau est emmené par la délégation du PCF au Vème congrès de l'internationale communiste à Moscou, il est confié à la garde du soviet de Moscou jusqu'à ce que les " frères de Moscou le ramène dans le Paris de la Commune enfin vengée des Versaillais". Il est déposé dans le mausolée provisoire de Lénine.

La Commune connaît de nombreux usages<sup>7</sup>.

Mais actuellement, sa lecture s'est émancipée de l'historiographie communiste officielle ainsi que de l'histoire nationale de la république française, faisant de la Commune le sauveur héroïque de la République.

La Commune a-t-elle été anarchiste?

Trois aspects pour répondre à cette question.

- on peut reprendre l'expression de l'historien Rougerie, la commune comme "questionnement libertaire de la démocratie" : la démocratie ne se délègue pas, ne se représente pas, elle s'exerce.

Elle s'est exercée dans la relation entre les élus de la Commune et leurs électeurs, des mandataires sous le contrôle de leurs mandants, posant la responsabilité et la révocabilité des élus.

Elle s'est exercée aussi directement au niveau des arrondissements, dans les commissions, dans les clubs :

**"l'intervention permanentes des citoyens dans les affaires communales"** (programme du 19 avril).

- on peut reprendre la formulation de Marx, la Commune comme "une révolution contre l'Etat lui-même, cet avorton surnaturel de la société", "la reprise par le peuple et pour le peuple de sa propre vie sociale". La Commune comme un ensemble d'actes de démantèlement de l'Etat bureaucratique.

- La Commune imagine la transformation sociale fondée sur une fédération volontaire d'associations libres, la transformation politique fondée sur l'autonomie communale et l'association libre ou fédération de ses unités autonomes.

---

• <sup>7</sup> Eric Fournier : *La Commune n'est pas morte, les usages politiques du passé de 1871 à nos jours*, Libertalia, 2013.

En guise de conclusion provisoire :

"La Commune engage d'avance ceux qui veulent la continuer, à lutter pour une société nouvelle dans laquelle il n'y aura ni maîtres par la naissance, le titre ou l'argent, ni asservis par l'origine, la caste ou le salaire. Partout le mot "Commune" a été compris dans le sens le plus large, comme se rapportant à une humanité nouvelle, formée de compagnons libres, égaux, ignorant l'existence des frontières anciennes et s'entraïdant en paix d'un bout du monde à l'autre." Elisée Reclus (1897, Enquête sur la Commune de Paris, La Revue Blanche.)

Deux propositions :

celle de Blanqui, dans l'Eternité des Astres, après les défaites de 1832, 1848, 1871,  
**"seul le chapitre des bifurcations restait ouvert à l'espérance"<sup>8</sup>.**

celle de René Char, dans L'Aphorisme 62 des feuillets d'Hypnos :  
**"notre héritage n'est précédé d'aucun testament".**

---

<sup>8</sup> Cité par Bensaïd : *Inventer l'inconnu*, La fabrique, 2008. p. 99